

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Le respect de la confidentialité des informations qui nous sont confiées par nos clients ou des informations les concernant dont nous avons connaissance est essentiel.

Citae assure la confidentialité des documents et informations qui lui sont communiqués par ses clients et des documents émis dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Ses collaborateurs sont sensibilisés à cette dimension de leur activité dès leur intégration dans la société.

Citae veille à la licéité du traitement des données personnelles qui lui sont confiées et respecte les droits des personnes en adoptant les dispositions suivantes :

- Les données personnelles traitées et conservées sont les adresses numériques à caractère professionnel dont Citae est amené à prendre connaissance soit directement par la personne concernée soit indirectement auprès de tierce parties, réseaux sociaux, banques de données personnelles, le cas échéant au titre de dispositions contractuelles
- Sur demande auprès du délégué à la protection des données, toute personne peut demander l'accès aux données à caractère personnel le concernant, leur rectification, leur effacement à la limitation de leur traitement par Citae. Cette demande doit être adressée à « rgpd@citae.fr »
- Un délégué à la protection des données est désigné par le Président de Citae, il peut être contacté à l'adresse « dpo@citae.fr »
- Toute personne peut introduire une réclamation auprès de la CNIL concernant ses données personnelles à l'adresse « <https://www.cnil.fr/Fr/plaintes> »
- Les données sont conservées sans limitation de durée

Dans le cadre des surveillances externes réalisées dans le cadre de nos accréditations ou de nos certifications ISO 9001 et ISO 14001, nous sommes amenés à présenter des informations tenues pour confidentielles aux évaluateurs / auditeurs.

En aucun cas des informations concernant des missions faisant l'objet de dispositions contractuelles spécifiques de confidentialité ne sont divulguées.

Les intervenants de ces organismes sont eux-mêmes tenus à une obligation du respect de la confidentialité dans leurs activités. Nous ne pouvons nous dérober à ces obligations indispensables au maintien de notre activité.

Nous nous engageons à obtenir systématiquement de nos clients, au préalable et par écrit, la permission d'accès aux sites des auditeurs ou évaluateurs amenés à examiner le comportement de nos collaborateurs.

Romain Luce
Président